L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 23 JANVIER 1894.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—

DEMANDES D'EMPLOI.

A LOUER.

A LOUER, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Decatur. 11 janv—

DEMANDES.

ON demande une bonne pour prendre soin de deux petits enfants. S'adresser à Mme Hoffman, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième. 12 janv—1sem

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 10me jour de janvier 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Louise Hebel, femme de Jacob Ittman vs son mari.—No 41,300—Division E.

Cette affaire soumise ce jour, sur les témoignages enregistrés et la loi et les témoignages considérés et étant en faveur de la plaignante, il est ordonné que la plaignante, Louise Hebel femme de Jacob Ittman, ait jugement en sa faveur et contre son dit mari, dissolvant la communauté d'acquets et gains entre eux, et décrétant une séparation de biens en sa faveur, et elle est de plus autorisée à conduire des affaires en son nom comme un marchand public. Les frais devant être payés par le défendant.

Jugement rendu le 10 janvier 1894.
Jugement signé le 16 janvier 1894.
Signé: GEO. H. THÉARD, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17me jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-quatorze.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
19 janv—19 23 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 36,479—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emma P. Moore, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
23 jan—23 27 fév 1

Succession de Mme Louisa Castay, née Rihner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 41,439.—Division E.—Attendu que Paul Castay a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louisa Castay, née Rihner, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
20 jan—20 24 28

Succession de Joseph M. Lombard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 41,411—Division D. Attendu que Marie Amélie Lombard, femme de Laurent Fagot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph M. Lombard, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
20 janv—20 24 28

Succession de Mme Mary A. Clark née Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41 381—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary A. Clark, née Duffy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 janv—17 21 26

Succession de Wilhemena Tebbe, veuve de John Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,177—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes [illegible] succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.
14 janv—14 18 23

Succession de Louise Vincent, femme de Thomas R. Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,396—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas R. Hogan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
19 janv—19 23 28

Succession de Clément Pierson et Lucy Johnson, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,251—Division B—Attendu que Frederick Johnson a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Clement Pierson et Lucy Johnson, sa femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
18 janv—18 21 27

Succession H. B. Neutz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans - No 31,386—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Nettie E. Neutz, veuve de H. B. Neutz, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17jan—17 21 26

Succession de A. Storrs Bement Co. "vs" Mme Veuve P. Harnan et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,166—Division C—Attendu que William R. Harnan a présenté une pétition à à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. Storrs Bement Co. "vs" Mme Veuve P. Harnan et al., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
17 janv—17 21 26

Succession de Gaston Barq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,335.—Division D.—Attendu que Mme Marie Barq, veuve d'Auguste Barq, a présenté une pétition à la Cour, l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Gaston Barq, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
13 janv—13 17 21

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 41,453—Division A—I. N. Marks & Son, etc., vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens des pétitionnaires, Isaac N. Marks et Frank S. Marks, composant l'ancienne raison sociale I. N. Marks & Son, comme membres de la dite raison sociale et individuellement, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant H. L. Loomis, Jr., Esq., notaire public, en son bureau, No 49 rue Camp, en cette ville, commençant le VENDREDI, 23me jour de février 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues; et que J. G. Hawkes, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1894.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
21 jan—3f au 23fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 41,068—Ordre—J. G. Prosdame vs ses Créanciers.—Que la cession des biens faite par J. G. Prosdame, au bénéfice de ses créanciers, soit et est par le présent acceptée par la Cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, commençant le 26 janvier 1894, à 11 heures A. M., dans le but d'élire un syndic, de déterminer de la façon dont l'actif rendu sera disposé, et voter pour ou contre la décharge de l'insolvable, et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de l'insolvable, et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour toutes procédures contre la personne ainsi que les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1893.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
CHAS. FLOTTE, Député-Greffier.
20 déc—3f au 26 jan

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel —DE— L'Association d'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année expirée le 31 décembre 1893

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$206,289 25	
Sur risques de marine	2,025 69	
Sur risques de rivière	2,111 62	
		$210,426 56
A ajouter, primes non acquises de 1892		45,983 00
Primes totales		$256,409 56
A ajouter, intérêts		9,457 67
Revenus		$265,867 23
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$74,664 79	
Sur risques de marine	1,453 51	
Sur risques de rivière	126 28	
Total des pertes payées	$76,244 58	
Retour de primes et cancellations	31,105 02	
Commissions	27,452 77	
Réassurances	19,004 15	
Taxes et Licences	4 002 41	
Profit et Pertes	1,733 85	
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps le sauvetage	30,715 84	
Déboursés		$190,258 62
		$75,608 61
A déduire:		
Primes non acquises	$46,854 00	
Pertes ajustées et non ajustées	8,650 00	55,504 00
Bénéfices net		$20,104 61

ACTIF.

Argent en banque	$ 30,144 26
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0[0	11,350 00
$60,260 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	100,182 25
$75,000 Nouveaux Bons de l'Etat de la Louisiane	73,125 00
$44,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans 6 0[0	45,540 00
$20,000 Bons Constitutionnels de la Nlle-Orléans 4 0[0	20,300 00
Actions	28,200 00
Prets sur hypothèque et billets à recevoir	22 353 26
Primes en voie de recouvrement	29,963 22
Meubles et installations de bureaux	2 500 00
	$363,657 99

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	1,614 90
Réservé pour primes non-acquises	46,854 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées	8,650 00
	$357,118 90

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CHAS. D. DELERY, Secrétaire. GEO. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1894.
GEO. C. ANDRY, Notaire Public.
16 janv—Mar Jeu Dim

Vingt-septième Etat Annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1893:

Primes sur incendies	$252,605 68	
Primes maritimes	867 79	
Primes des rivières	384 47	
		$253,857 94
A ajouter: Primes non acquises de 1892		47,378 85
Total		$301,236 79
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$20,022 35	
Moins salaires et dépenses générales	14,107 95	5,914 40
Fonds de surplus, 1892		6,481 69
Total		$313,632 88
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$113,159 28	
Sur risques maritimes	382 77	
Sur risques de rivières	134 33	
	$113,676 38	
Réassurances	49,033 51	
Primes remises et commissions	77,109 10	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	7,829 78	247,648 27
Pertes d'incendies non payées	15,201 32	
Fonds de surplus	1,165 85	65,984 11

ACTIF.

Billets pour primes	1 30
Primes en voie de collection	38,269 25
Prêts sur nantissement	2,500 00
Prêts sur hypothèque	1,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	86,852 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	32,201 50
Bons d'Etat de la Louisiane	10,275 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	17,796 58
	$265,984 11

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	1,165 85
Réserve pour primes non expirées	49.616 94
Réserve pour pertes non payées sur incendie	15,201 32
	$265,984 11

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président.
ERNEST CHASSANIOL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1894.
GEO. H. BRAUGHN, Notaire.
14 jan—1m

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,909 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,234 41	
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		$62,493 76
		$144,255 65
Pertes payées—		
Sur risques de feu	49,687 46	
Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées	10,337 00	
	$39,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	18,729 13	
Ré-assurances	4,843 59	
Dépenses brutes	7,230 38	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,121 66	
Frais de cour et d'avocat	203 95	
Commissions	12,386 68	
	61,025 69	$101,584 70
		$42 670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,246 00
		$32,424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 48
Bénéfice		49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$5,153 23
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	43,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 40
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle Orléans, Lne., ce 10me jour de janvier 1894.
JAMES FAHEY, Notaire.
11 janv—1m

ASSURANCES.

Onzième Etat Annuel —DE LA— Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1893:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$562,133 53	
Sur risques de rivières	11,998 66	
Sur risques de mer	5,962 52	$580,094 71
A ajouter: Primes non acquises de 1892		154,936 89
Total des primes		$735,031 60
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		6,631 36
Total des recettes		$741,662 96
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$283 094 43	
Sur risques de rivières	1 943 47	
Sur risques maritimes	3,215 28	
	$288,253 18	
Moins montant réservé l'année passée (1892) pour pertes non ajustées	43,910 48	
Total pertes payées pour 1893	$244,342 70	
Primes remboursées cancellations et commissions	185,272 57	
Réassurances	47,801 99	
Taxes et licences	12,155 39	
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires, annonces, etc	57,290 89	
Total des déboursés		$546,863 54
Balance		$194,799 42
Fonds de réserve de 1892		14,264 90
		$209,064 32
Réservé pour risques non terminés de 1893	$138,016 96	
Réservé pour pertes non ajustées de 1893	44,833 30	
Réserve et fonds de surplus	26,214 06	
		$209,064 32

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en main—		
En banque	$73,640 73	
Au bureau	12 67	$73,653 40
$85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans, émission Crossman		86,700 00
$115,400 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés		192,424 80
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux		48,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)		10,220 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company		525 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange		125 00
Une action French Opera House Association		100 00
Primes en cours de perception		93,911 12
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences		3,689 00
		$509,348 32

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve et de surplus	26,214 06
Réservé pour risques non expirés de 1893	138,016 96
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1893	44,833 30
Dividendes non payés	284 00
	$509,348 32

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1894.
M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) FRANK RODER, FRED G. ERNST, JOSEPH SCHWARTZ, THOS. J. WOODWARD, Comité de finances.

Nlle-Orléans, Lne, 1er janvier 1894.
18 jan—1m

ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurances TEUTONIA.

[illegible] compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1893:

Primes reçues—		
Sur risques de feu		$415,991 00
Sur risques de mer		26,411 52
Sur risques de rivière		15,481 39
		$457,883 91
Ajouté, primes non expirées pour 1892		115,389 54
		$573,273 45
A déduire—		
Pertes de feu payées	$153,349 83	
Pertes de mer payées	18,684 39	
Pertes de rivière payées	1,263 88	
Réassurances	52,828 75	
Commissions	53,861 90	
Primes remises	79,240 12	
Taxes et licences	8,060 34	
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	24 247 56	
Profits et pertes	4,001 25	395,538 02
		$177,735 43
Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1893	$126,140 93	
Réservé pour pertes non ajustées	24,460 00	
Dix pour cent de dividende sur le fonds capital pour l'année	25,000 00	
Surplus	2,134 50	177,735 43

ACTIF.

Comptant en main	$ 69,734 79
$130,000 consolidés d'Etat de la Louisiane	126,750 00
$62,000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	62,620 00
$61,000 bons de ville consolidés de la Nlle-Orléans, Crossman	63,287 50
25,000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	28,625 00
$10,200 bons de premier hypothèque du Canal and Claiborne Street Railroad	11,016 00
Actions diverses	1,350 00
Meubles de bureaux	1 000 00
Propriétés foncières	40,562 50
Prêts sur hypothèque	26,250 00
Prêts sur gages	5,000 00
Primes en cours de collection	39,635 23
Due des agents et billets à primes	19,879 41
	$495,710 43

PASSIF.

Fonds capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réservé pour primes non expirées	126,140 93
Dividendes non payés	475 00
Pertes non ajustées et non payées	24,460 00
Dividende payable le 15 janvier 1894	12,500 00
Surplus	2,134 50
	$495,710 43

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

ALBERT P. NOLL, Président.
GEORGE MEYER, Secrétaire pro tem.
H. R. GOGREVE, Vice-Président.

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de janvier 1894.
SAM. FLOWER, Notaire Public.

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 11 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt-dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1893.

DIRECTEURS.

H. Buddig, Joseph Buhler, J. B. Camors, M. Frank, R. Frotscher, C. B. Fisher, H. R. Gogreve, S. Hyman, F. Jaucke, Julius Keiffer, J. H. Keller, H. F. Klumpp, Isaac Levy, C. H. Miller, Nich. Miller, Albert P. Noll, Frank Roder, J. E. Rengstorff, Louis Ruch, Wm B. Schmidt, H. Schulze, J. G. Spor, C. H. Schenck, Hy Wellmann. 18 jan—

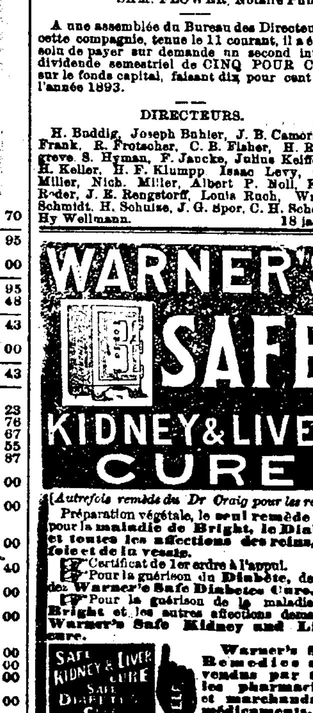

(Autrefois remède du Dr Craig pour les reins.)
Préparation végétale, le seul remède sûr pour la maladie de Bright, le Diabète et toutes les affections des reins, du foie et de la vessie.
Certificat de 1er ordre à l'appui.
Pour la guérison du Diabète, demandez Warner's Safe Diabetes Cure.
Pour la guérison de la maladie de Bright et les autres affections demandez Warner's Safe Kidney and Liver Cure.
Warner's Safe Remedies sont vendus par tous les pharmaciens et marchands de médicaments.
H. H. WARNER & CO., Propriétaires, Rochester, N. Y.
Demandez les brochures et certificats.
Agent pour la vente en gros à la N-Orléans, I. L. LYONS.
1janv-1an-M.I.S.-vàs

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Emile Kuntz vs. H. Rolling.
Edward C. Murphy vs. le même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 19,250 et 19,251.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux, anciennement occupés par le défendeur dans cette affaire, connus comme la "Chicago Sale Stable," au No 250 de la rue Carondelet, au coin de l'avenue Howard, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 7ème jour de février 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Desk, Selle, Chaises, Tables en bois, Harnais, Buggy, Meule, Essieux, Machine à percer, lot de vieux fers, lot de fers neufs, buggy, lot de vis, engrenage, un lot de cercles, un lot de rais nouveaux, un lot de roues, couvertures de voitures, un lot de flanelles et portières, etc., etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau, saisi dans l'affaire mentionnée et numérotée ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
23 janv—23 30 -fév. 7.

H. J. Bruning vs M. et Mme Chas E Boehler.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 30 janvier 1894, à midi, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, installations de café, comptoirs, liqueurs, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
WM. NELSON, Constable.
20 janv—20 23 30

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sarah E. Atkins et al. versus Amos Runkel.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 41,223.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Amos Runkel à et dans un certain bail du magasin et ses accessoires No 145 rue Canal à lui fait par la plaignante le 19me jour d'avril 1892 pour le terme de soixante-et-un mois, commençant le 1er septembre 1892 et finissant le 30 septembre 1897, pour la somme de quatre mille dollars ($4,000) par an, payable en parties égales mensuellement, de trois cent trente trois 33 1/3 100 dollars ($333 33 1/3) dus le premier jour de chaque mois, commençant le 1er octobre 1892 et finissant le 1er octobre 1897, avec intérêt sur chaque paiement mensuel de huit pour cent par an, de la maturité jusqu'au paiement final, et sur lesquels le dit bail le dit locataire a fait le paiement du loyer dû le 1er décembre 1893, et alors en vertu des clauses du dit bail tout le prix de tout le loyer est devenu dû et exigible, le tout s'élevant à la somme de quinze mille six cent soixante-six dollars 66 2/3 100 ($15,666 66 2/3, ensemble avec honoraires d'avocats, frais et intérêt, ainsi qu'il y est stipulé, et la dite somme ainsi due a droit aux crédits, la réduisant au montant du writ ci-dessus indiqué, à savoir:

Neuf mille cent quatre-vingt-neuf dollars 03/100 ($9,189.03), avec intérêt à huit pour cent par an à partir du 30 décembre 1893, jusqu'à complet paiement, et tous les frais de procès, lequel montant découle en ce moment du dit bail. L'acquéreur en conséquence devra, d'après les conditions du dit bail, assumer l'obligation de payer le dit montant au dit bailleur tout de suite et au comptant, ou bien tous les crédits auxquels le dit bail peut avoir droit comme provenant de la vente faite, et tous autres crédits, s'il y en a, qui pourraient découler de la vente en vertu du Circuit d'argent sous saisie dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, se montant à seize cent vingt-cinq dollars ($1,625 00). Le dit acquéreur devra en outre assumer toutes les obligations du dit bail et il aura droit à tous les droits qui y sont rattachés.

Le dit bail pourvoit, entr'autres choses, que le locataire entretiendra les lieux en semblable bon ordre durant l'existence du bail; à voir à ce que les cheminées et les lieux soient propres et à se conformer à toutes les ordonnances de ville à ses propres frais.

La fourniture de l'eau sera à la charge du locataire. Aucune réparation ne sera due au locataire sauf celles que nécessiterait la toiture, ou qui feraient besoin à la suite d'un incendie ou d'une autre éventualité dont la responsabilité ne serait pas imputable au locataire ou ne serait pas attribuable à sa négligence; le propriétaire n'étant responsable des avaries causées par quelque gouttière au toit, ou par tout vice ou défaut de la propriété louée, excepté en cas de négligence flagrante de sa part de faire faire les réparations dans un délai raisonnable après avis par écrit du locataire; aussi s'engageant à ne faire aucun changement à la propriété, et de ne rien y mettre qui pourrait invalider l'assurance; de ne faire aucun sous-bail ou de ne pas transférer ledit bail en entier ou en partie; de ne pas faire servir non plus les lieux à aucune autre destination que celle indiquée dans la convention sans l'agrément écrit du propriétaire; aussi à l'expiration du contrat, à livrer sans autre avis, possession des lieux et de ce qui y appartient, au locataire, dans le même bon ordre qu'il l'a reçue, excepté l'usure et la détérioration naturelle [illegible] consentant et renonçant à son droit de notices légales à savoir à abandonner les lieux. Le locataire consentant à permettre au locataire ou à ses Agents de faire visiter les lieux par des personnes désirant les acheter, et réservant le droit d'apporter et d'y garder apposés au ou des placards "A louer" ou "A vendre" pendant [illegible] jours avant l'expiration du dit bail.

Le tout apparaît au [illegible] d'une copie du dit bail annexé à mon bureau, l'original duquel est enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse, Registre 151, folio 98.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 jan—19 23 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Premier District, par le Shérif.

Albert Baldwin vs. C. F Ladd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 38,766.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 février 1894, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou certaine portion de lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, mesurant trente cinq pieds six pouces de face à la dite rue Gravier, sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 24 et de cinq pieds trois pouces du lot adjacent numéro 25, le tout d'après une esquisse annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, ex-notaire en cette ville le 4 juin 1867, et les lots décrits ci-dessus Nos 24 et 25 sont designés comme tels sur un plan dressé par L. Brugier, voyer général, daté le 20 mai 1839 et déposé au bureau de D. L. McCay, alors notaire en cette ville.

Acquis par le défendeur par achat de Daniel Jones, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 31 janvier 1889. (Titre enregistré au Bureau des Aliénations, dans le Livre 130, folio 347).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 janv—4 11 18 25—fév 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif.

Tout le contenu, étagères, installations etc., d'un bar-room de première classe,

Consistant en

Un magnifique comptoir avec les étagères à l'arrière, magnifique bibliothèque en vitrine de vestibule d'avant ou d'arrière, comptoir et vitrine pour cigares, glacière pour bière, etc, tables, chaises, comptoirs pour lunch, paravents, tables de poker, gravures, tapis, toiles cirées, aussi verrerie et faïences, objets en argent et en plaqué, ustensiles de cuisine, etc., un registre de monnaie.

Aussi un grand assortiment de whiskies fins, vins, liqueurs, champagnes, brandy, bière, ale, eau de Manitou, etc, etc.

Aussi

Cigares assortis, tabac à fumer et à chiquer, et

Autres articles et propriété d'après inventaire, aussi bail de valeur et droit d'occupation, etc.

Vatter et Grevenig vs James McGowan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 41,310—En vertu d'un ordre de vente, daté le 19 janvier 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 5 février 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 45 rue Carondelet—

1° Tout le contenu e installations d'une buvette que contient le dit local.

2° Tous les droits, titres et intérêts du défendeur d'un bail non expiré sur le dit local No 45 rue Carondelet, conformément au bail de Charles E. Alter au dit défendeur le 1er octobre et finissant le 30 septembre 1898, les 1, 2 et 3 années payables mensuellement $100 et pour les 4 et 5 années payables mensuellement $125.

3° En cas que le dit bail non expiré ci-dessus décrit ne serait pas vendu, alors il y aura deux offres. Le droit d'occuper le dit local à partir de la vente au 30 septembre 1898.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 janv—23 26 31—fév 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, portant les numéros municipaux 1,325 et 1,327 rue Magazine, entre les rues Soniat et Dufossat.

Félix J. Puig vs. Wm. Kelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,665—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Soniat et Dufossat, dans l'ilet numéro deux cent quarante, le lot de terre est désigné par la lettre "B," d'après un plan dressé par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil, en date du 10 juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, en date du 14 juillet 1891, et mesurant quarante pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent. La dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1325 et 1327 rue Magazine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil du contenu et installations d'une grocerie coin des Avenues St-Charles et Louisiana.

Aussi—un mulet, 1 poney, 2 wagons de grocerie, avec converture, etc., coffre-fort en fer, etc.

Sidney A. Calongue vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 41,322—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 janvier 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 25 janvier 1894, à 10:30 heures A.M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Au local, coin des Avenues St-Charles et Louisiana. Un grand lot de groceries fines, incluant vins, whiskies, liqueurs; aussi, les comptoirs, étagères, installations, etc., le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi, un mulet, un poney, 2 wagons de grocerie avec converture, un coffre-fort en fer; aussi, un lot de bois, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 16 20 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Louisiana Homestead Association vs Veuve J. J. Azemard et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,509.—En vertu [illegible] à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits qui y appartiennent, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Johnson, Ursulines et Prieur, désigné par le No 3, sur un plan dressé par E. Surgi, et déposé comme plan No 33, la livre de plans No 3 de A. Ducatel, notaire, et mesure, en pied américain, trente pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de trente-un pieds deux pouces et 1 ligne, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 déc—23 29—jan 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Cinquième District.

Firemen's Building Association vs Eureka Hall Association

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,769.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 31 janvier 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain ou portion de terrain dans le Cinquième District de cette ville dans le carré borné par les rues Vallette, Peter, Chestnut et Alix; le dit terrain ou portion de terrain formant le coin des rues Chestnut et Peter, dans le dit carré, et mesurant soixante pieds six pouces de façade rue Chestnut, sur cent trente huit pieds six pouces et sept lignes de profondeur et de façade rue Peter, entre lignes parallèles, étant une portion du terrain No 1 et la portion adjacente au terrain No 2 du carré No 3 sur le plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 18 septembre 1846.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 déc—30 —jan 5 12 19 26 31

A PARTIR
Du 1er Janvier,
MON ADRESSE
SERA:
PAUL CONRAD,
PUERTO-CORTEZ,
HONDURAS, C. A.
Aux soins de la "Central American Express",
PORT TAMPA CITY, FLORIDA, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante —DE— PROPRIETE DE VALEUR, Propriété Améliorée et Terrain —DANS LE— PREMIER DISTRICT.

La Bâtisse en briques à trois étages No 271 rue Camp, entre Delord et Calliope.

Un Terrain de choix sur l'avenue St Charles face au Lee Circle.

—ET—

L'Ecurie sur la rue Magazine, entre Poeyfarré et Calliope.

A l'encan. A crédit.

Succession de Thomas W. Bothick.

No 37.641—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR J. H. O'CONNOR & Co.—ALFRED C. GREEN, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 7 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 21 décembre 1893, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés de valeur, comme suit—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Camp, le Lee Circle, l'Avenue St-Charles, les rues Delord et Calliope, désigné comme lot "A" sur un plan de L. H. Pilié, assistant-voyer de ville, le 11 octobre 1881 et mesurant conformément 23 pieds 11 pouces de face à la rue Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles et est composé d'une portion du lot original No 11

Les améliorations sur ce dit lot de terre consistent en une résidence en briques à trois étages, portant le No 271 rue du Camp, ayant salon, salle à manger, cuisine, corridor au premier avec plusieurs chambres à coucher, etc.

2° **Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Lee Circle, Delord et Calliope et l'avenue St-Charles, mesurant, conformément au dit plan fait par L. H. Pilié assistant-voyer de ville, en date du 11 octobre 1881; 20 pieds 5 pouces de face au Lee Circle, commençant à une distance de 143 pieds 5 pouces 2 lignes de face à l'encoignure de la rue Delord et du Lee Circle, 187 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du bas près de la rue Delord, puis 28 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne s'étendant à angles droits à la dite ligne du bas et parallèles avec la rue Camp, puis 20 pieds 4 pouces 5 lignes sur une ligne, perpendiculaire à la dite rue Camp, puis sur une ligne s'étendant à un angle droit à la dite ligne et obliquant à la dite rue Calliope, la dite ligne étant du côté supérieur du dit lot ou portion de terre, 203 pieds 11 pouces et 6 lignes, ou elle a commencé, qui est 78 pieds 4 pouces et 5 lignes de distance de la jonction du Lee Circle et l'avenue St Charles.

3° **Deux certains terrains** ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par Magazine, Camp, Calliope et Poeyfarré, désignés par les Nos 25 et 26 sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer en date du 11 octobre 1881, et mesurant d'après ce plan comme suit: Le terrain No 25 mesure 27 pieds de façade rue Magazine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 26 mesure 26 pieds de façade rue Magazine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent de grands hangars et écuries de un et deux étages, en bois, convenables comme entrepôts ou, comme fabriques.

Conditions de la vente.

Comptant ou un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an, garanti par hypothèque et lieu du vendeur, ainsi que privilèges et toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs faisant un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Wm Morgan Gurley, notaire, aux frais des acquéreurs.
3 jan—3 10 17 24 31

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées de Valeur dans le Troisième District.

Succession de Joseph Hoselle.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 39 530.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur, bureau Nos 40 et 42 rue Royale—Il sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI 14 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, signé le 10 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

[illegible] ville désigné par la lettre P, d'après un plan de B. Buisson, déposé en le bureau de O. de Armas, ancien notaire. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face au fleuve Mississipi ou Nord Peters entre Mazant et France, sur une profondeur de 148 pieds et 11 pouces sur le côté le plus rapproché de la rue Mazant, sur 150 pieds et 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue France. Le dit lot de terre étant dans le lot No 32, borné par les dites rues et la rue de Chartres.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, avec quatre chambres, deux en haut et deux en bas et deux au premier, une grande chambre à l'arrière, avec un grand four, installé pour une boulangerie. Dans la cour il y a une bâtisse en bois couverte de bardeaux, ayant deux chambres et contenant une écurie et il y a une écurie en bois couverte de bardeaux.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt, privilège de vendeur et toutes les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant payer les taxes dues et exigibles en 1894 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Cette vente est faite sujette à un bail garanti sur la propriété à $10 par mois jusqu'au 1er juin 1894, avec privilège du locataire de renouveler pour une autre année au taux de $15 par mois, donnant sécurité pour l'année suivante.

Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 14

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une plantation de valeur dans le district de Barataria, paroisse de Jefferson.

A. J. Vick vs Louis Volz.

Vingt-unième Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, Dossier No 144.

Vente au comptant. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en cet Etat, le dit jugement rendu le 6me jour de décembre 1893 et signé le 22me jour de décembre 1893, dans l'affaire de A. J. Vick vs Louis Volz, Dossier No 144 de la dite cour, pour opérer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° **Une certaine plantation,** ensemble avec toutes les bâtisses, machines et améliorations qui s'y trouvent, située dans le District de Barataria, paroisse Jefferson, en cet Etat, à environ 20 milles de la Nouvelle-Orléans, et mesurant environ 200 arpents de façade sur le Bayou Barataria, sur une profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, bornée d'un côté par le Bayou Chaisna, et de l'autre par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et Michel Commagère.

2° **Un certain terrain** contigu au morceau de terre ci-dessus décrit sur le côté inférieur, et mesurant cent arpents plus ou moins sur le Bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné d'un côté par le morceau de terre, et de l'autre par le Bayou Anse Vier.

3° **Un autre certain morceau de terre** connu sous le nom de "Ile Bonn," situé dans le dit district de Barataria et en face du morceau de terre ici décrit en premier lieu, mesurant, plus ou moins, 35 arpents de façade sur le Bayou Barataria, avec une profondeur s'étendant presque jusqu'au "Lac Ouacha," borné d'un côté par le Bayou Dauphin, et de l'autre par le Bayou Villars.

4° **Un autre morceau ou portion de terre,** situé dans le dit district de Barataria, mesurant un demi arpent de façade sur le dit Bayou Barataria, borné d'un côté par les terres de Terrence Drouet, et de l'autre côté par celles de J. B. Dauterive.

Les quatre dits morceaux de terre mesurent en moyenne environ douze mille (12,000) arpents, plus ou moins, et seront vendus ensemble en bloc.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 0[0 payables comptant sur les lieux, au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 déc—27 31—jan 7 14 21 28 au 31

E. CURTIS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION —DE— JAMES NASH.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 41,146.

PAR E. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. F. A. Monroe, juge, daté le 11 janvier 1894, et à moi adressé, je procéderai à la vente, MARDI, 23 JANVIER 1894, A 11 HEURES A. M., SUR LES LIEUX, No 278 RUE CARONDELET, PRÈS CALLIOPE, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

CHEVAUX.
VOITURES.
HARNAIS, ETC.
LOT DE MEUBLES DE MÉNAGE, ETC.
Le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions.—Comptant avant livraison.
12 jan—12 14 21 au 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Bridget Horan.

No 40,322—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cottage No 284 avenue St-Charles Entre la rue Calliope et l'avenue Howard.

A l'Encan.

PAR DANZIGER & STERN, D. Danziger, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet—MERCREDI, 21 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Delord, Camp et Calliope, mesurant, en mesure française, 33 pieds 5 pouces de face à l'avenue St-Charles, 146 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du Faubourg Saulet, 145 pieds 2 pouces et 9 lignes de profondeur sur l'autre côté et 41 pieds 11 pouces et 2 lignes de large dans le fond. Etant la même propriété qui a été achetée par la dite Bridget Horan, décédée, ainsi que cela est stipulé dans un acte passé pardevant J. Bendernagel, ex notaire, le 31me jour de mai 1884.

Les améliorations comprennent un cottage en briques recouvert en ardoises, retiré du trottoir, ayant 3 chambres et cuisine, dans la cour, une bâtisse en bois ayant 3 chambres et 2 cabinets, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., aussi une petite bâtisse avec hangar, faisant face à l'avenue St-Charles et convenable pour une petite boutique.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0[0 d'intérêt par an avec lien du vendeur, et pour tous ordres nécessaires et dégagement général relatif au local.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 24 31—fév 7 14 à date

JEUDI, 1ER FÉVRIER 1894, CONTENU DE LA Résidence Elégamment Meublée de Mme MICHEL LION, No 44 Rue de l'Esplanade, Coin Chartres.

Beaux meubles de salon sortis de l'atelier de Mallard, recouverts en peluche, divan et fauteuils recouverts en peluche, piano Pleyel, glaces de cheminée et centre, tapis splendides, rouge et nattes, statuettes et pendules en bronze deux armoires à glace complets de Mallard, meubles de chambre à coucher de Mallard, meubles de salle à manger de Mallard, buffets, porte-chapeaux, fauteuils de vestibule, sofas, tables, lits en noyer, armoires, tables, glaces, bibliothèques, tabourets, Ornements, Fauteuils en osier, Peintures à l'huile, Gravures sur acier, Rideaux Stores, Corniches, Verrerie Porcelaines, Art d'ésa de bacarat, Argenterie, Fontaines réfrigérantes, Services de tableau porcelaine peints à la main, Garniture de lavabos Matelas en crin Ressorts, etc. Tuyau d'arrosage pour jardin, Poële Charter Oak, Poëles pour chauffage, Coffre et ustensiles de cuisine, ainsi que beaucoup d'autres articles.

PAR DANZIGER & STERN, encanteur—JEUDI, 1er février 1894, à onze heures du matin, au No 44 rue de l'Esplanade, les articles ci-dessus seront vendus sans réserve, la famille renonçant à tenir maison.

Conditions—Comptant.
21 janv—21 28 à date

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur —DANS LE— PREMIER DISTRICT.

La résidence simple à deux étages, No 421 rue Terpsichore, entre Liberty et Howard.

Le cottage double de choix, No 411, 411 1/2 rue Liberty.

Joli cottage simple, avec un bâtiment à deux étages dans le fond, No 413 rue Liberty, entre Euterpe et Terpsichore.

Occupé depuis vingt ans comme boulangerie, une des meilleures positions de la ville pour ce genre d'industrie, et ayant un des plus beaux fours qui se trouvent ici. Ces propriétés sont situées à quelques îlets des marchés, des églises, des écoles et de plusieurs lignes de chemin de fer.

Vente à long terme et à des conditions faciles.

Succession de Mme Mary Dudenheffer, Veuve de Martin Werling.

[illegible]

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier, MERCREDI, 21 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 janvier 1894, dans l'affaire ci-dessus les propriétés ci-après décrites, savoir—

La jolie résidence simple à deux étages connue comme le No 421 rue Terpsichore, contenant deux grandes chambres en haut et au rez de chaussée, chambre dans la cour qui peut servir de cuisine, grand hangar et citerne. Le lot est désigné comme partie du lot de terre, désigné comme lot No 16 de l'ilet No 18, borné par les rues Terpsichore, Melpomène, Liberty et Howard, sur un plan de G. P. Dunbar daté du 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville. Ladite portion de terre mesure 34 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de trente-deux (32) pieds.

2° **Le cottage double de choix,** Nos 411 et 411 1/2 de la rue Liberty, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, grand hangar dans la cour et grande chambre et cuisine dans le fond. Le lot est désigné comme lot No dix-sept, dans l'ilet borné par les rues Benton, maintenant Franklin, Liberty, Euterpe et Terpsichore, sur un plan de G. T. Dunbar, daté le 1er avril 1848, et déposé en l'étude de Thomas Layton, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberty, sur cent vingt-cinq (125) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le joli cottage simple No 413 rue Liberty, occupé par un boulangerie, ayant deux chambres et un shop sur le devant, une bâtisse à deux étages dans le fond ayant deux chambres en haut et en bas, vitrine de fenêtre et hangar sur le devant, deux caves, un hangar dans le fond, grande allée pour chevaux et wagons. Le lot est désigné comme lot numéro dix sept, dans l'ilet borné par les rues Benton, maintenant Franklin, Liberty, Euterpe et Terpsichore, sur un plan de G. T. Dunbar, daté comme ci dessus, et déposé comme ci-dessus; le dit terrain mesure trente-deux (32) pieds de façade rue Liberty, sur cent-vingt cinq (125) pieds entre lignes parallèles. Le grand four bien construit est en parfait état, et cuit bien.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'aux paiements finaux; assurances, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité; taxes d'Etat et de ville de 1894, devront être assumées par les acquéreurs; dix pour cent seront exigés au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 janv—21 28 fév—4 11 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Quatrième District.

Les Deux Elégantes et Belles Résidences à Deux Etages, Nos 136, 138, 140 et 142 rue Huitième.

Charmant voisinage, près des Eglises, Ecoles, Marchés et Chars. A long crédit et à conditions faciles.

Succession de Mme Ann McNamara

No 40,076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. A. BRENNAN Encanteur,—Bureau No 148 rue Gravier.—MERCREDI 24 janvier 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, sera vendue à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 14 octobre 1893, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

L'élégante résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 136 et 138 rue Huitième, contenant, de chaque côté, salon, salle à manger, cuisine et trois grandes chambres à coucher, grands terrains sur la façade pour jardin, grande cour à l'arrière et gaz partout. Le terrain est désigné par la lettre C sur un croquis de D. M. Brosman, Esq., député-voyer, daté le 20 septembre 1893, et comme lot No trois d'après un plan de H. Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1844, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire, et mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Huitième sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

La jolie résidence double à deux étages Nos 140 et 142 rue Huitième, contenant salon, salle à manger, trois chambres à coucher, cuisine, jardin devant, grande cour et dépendances, et gaz. Le lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D. M. Brosnan, Esq, député voyer, et comme lot No deux sur un plan de H. Moelhausen, déposés comme ci dessus et mesure trente-deux pieds 5 pouces de face à la rue Huitième sur une profondeur de cent vingt-six pieds entre lignes parallèles, toute mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; assurances, honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de garantie; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John R. Legier, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 24 31—janv 7 14 21 24

STEPHEN J. DERBES, ENCANTEUR,

Bureau 36 rue Royale,

Offre ses services pour la vente de meubles et immeubles, fonds de magasin, etc.

Fait une spécialité de ventes de vacheries.

Meilleures recommandations fournies sur demande. 3 sept—dim,mar,jeu

VENTES A L'ENCAN

VENTE DE SYNDIC.

SAMUEL MEYERS —vs— SES CREANCIERS.

No 39,405—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 53 rue Poydras, entre les rues Tchoupitoulas et Sud Peters, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le troisième jour de février 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

106 comptes ouverts, deux billets à ordre; un lot de toiles à sacs et traverses; trois desks; deux presses; une balance avec plateforme; un coffre-fort; deux camions; quatre chaises; un lot de meubles de bureau; un lot de modèles.

Conditions—COMPTANT.
GEO. E. MARKS Syndic.
23 jan—3f en 10j

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIE BUVETTE.

Installations, Elegant Comptoirs.

Miroirs Français Plaqués de valeur.

Splendide collection de Verreries, Argenterie et Plaqué.

Vins Fins, Liqueurs, etc., Coffre-fort en fer.

Chaises, Tables et autres Articles de valeur, étant tout le contenu du vieil établissement bien connu:

The Continental Saloon,

No 172 rue Gravier, près Carondelet.

Succession de William Brandt.

No 41,248.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur.—Bureau 159, rue de la Commune.—VENDREDI, 2 février 1894, à 11 heures A. M., au No 172 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 janvier 1894, dans l'affaire de la succession de Williams Brandt, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Tout le contenu d'une buvette de premier ordre, connu comme le "Continental," No 172 rue Gravier, comprenant d'élégantes installations vins fins, liqueurs, etc., miroirs français plaqués, verreries, plaqués, ensemble avec plusieurs autres articles de valeur, appartenant à un établissement de premier ordre.

Conditions—Comptant.
23 janv—23 24 28 31—fév 1 2

UN BON PLACEMENT

Bien en vue et qui appelle l'attention pour les affaires et résidences,

Coin des rues Champs-Elysées et N Peters, en face du dépôt du chemin de fer Southern Pacific, près du dépôt du Pontchartrain.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre d'un propriétaire à l'étranger, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'encan—

La portion de terre de valeur, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant North Peters) Champs Elysées, Marigny et Victoire, formant l'encoignure des rues North Peters et Champs-Elysées et mesure 45 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 99 pieds 5 pouces. Les améliorations consistent, d'une grande résidence et magasin en briques à deux étages, désignés par le numéro municipal 41 rue North Peters, subdivisé et occupé comme buvette de premier ordre au rez-de-chaussée, et de confortables résidences subdivisées au premier et dans la bâtisse du fond.

La propriété est admirablement située et est toujours louée, à raison de $420 par an, en face du dépôt du chemin de fer Southern Pacific et du Pontchartrain, près de la National Rice Milling Co. et du People's Rice Mills et autres industries.

Les personnes désirant un bon placement avec un avenir promettant, feraient bien d'examiner avec intérêt et de voir la propriété ci-dessus. Voir plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, 8 pour cent d'intérêt et les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
21 jan—21 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE RUE GREEN.

Maison en bois rue Joséphine

Succession de Demetrio Tarin ou Tarim.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

[illegible] DI, 21 février 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 19 janvier 1894, dans l'affaire de la succession de Demetrio Tarin ou Tarim, il sera vendu à l'encan, à savoir—

1° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Willow, St-André et Clara, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Joséphine, 32 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue St André, sur 95 pieds 10 pouces de profondeur sur une ligne et 97 pieds 5 lignes sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, désignée par le No municipal 609 rue Joséphine.

2° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 6me District de cette ville, dans l'ilet 554, borné par les rues St-André ou Green, St-David, Toledano et Avenue Louisiane, désigné comme lot 15 et mesurant 32 pieds de face à la rue St André ou Green, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James Simeon, notaire public.

Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894, et déposeront 10 pour cent au moment de l'adjudication.
21 janv—21 24 31—fév 7 14 21

PAR E. A. BLAKELY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beau lot d'articles en aluminium.

Devan & Fournier contre leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 40,572.

PAR E. A. BLAKELY, encanteur—Bureau No 92 rue du Camp—Il sera vendu, VENDREDI, 19 janvier 1894, à 11 heures A. M., au magasin No 92 rue Camp, entre Natchez Alley et Poydras, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 10 janvier 1894, sans estimation—

Un lot d'articles en aluminum. 1 machine à écrire (type writer) Yost.

Conditions—Comptant.
14 janv—14 à date

PAR E. CURTIS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LORENZO POST, Nos 402 et 404 rue Magasins.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 40,111.

PAR E. CURTIS & CIE.—E. Curtis, Encanteur.—Bureau No 201 rue du Canal.—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, en date du 17 janvier 1894 et à moi adressé je procéderai à la vente, le MERCREDI, 21 FÉVRIER 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 ET 74 RUE ST-CHARLES, de la propriété foncière ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, portant les numéros municipaux 402 et 404 rue Magazine, et tous les droits et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé dans le Premier District de cette ville, dans la partie anciennement nommée faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Melpomène (anciennement Edward), Constance et Terpsichore (anciennement Bassin), et désigné par le numéro 5 et mesurant 31 pieds 11 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, le tout d'après un plan annexé à un acte en partage entre Mme Houston et ses sœurs, Emma G. et Margaret Shields, passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 30 novembre 1840. D'après un inventaire enregistré.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, balance à un et deux ans, pour billets portant 8 pour cent d'intérêt, avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire. Un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication sera requis au moment de la vente.
20 jan—20 21 28—fév 7 14 20 21

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited,

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Un splendide Ilet de Terre,

EN FACE DU

People's Slaughter-House & Refrigerating Company.

Un grand terrain sur la rue Hancock.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune.—MERCREDI, 31 janvier 1894, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles:

1° **Un ilet de terre** dans le troisième district de cette ville, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 5, borné par les rues Adams, Bienvenue, Monroe et Delaronde mesurant plus ou moins 275 pieds sur chacune des rues.

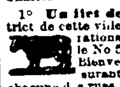

L'ilet est subdivisé en vingt-deux lots. Doit être offert en block premièrement et si l'enchère n'est pas satisfaisante, doit être vendu en détail. Le tout vendu conformément à un plan de D. E. Seghers, voyer en date du 13 janvier 1894, maintenant à la Bourse pour référence, pour les mesurements et les subdivisions, etc.

2° **Un lot de terre** dans le Troisième District de cette ville désigné par le No 3 ilet borné par les rues Hancock, Monroe, Delaronde et Bienvenu, mesurant 36 pieds de face à la rue Hancock sur une profondeur de 96 pieds 6 pouces.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets portant hypothèque spéciale avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente et toutes les autres clauses usuelles de garanties, les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1894 en sus du prix de son adjudication et un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs.
21 janv—21 28 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Cottage Double en Bois

Coin Jersey et Valence,

Dans le Sixième District qui s'améliore rapidement.

Succession de John J. Schellang.

No 156—Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 14 février 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-unième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 3 janvier 1894 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 143, borné par les rues Jersey, Valence, Laurel et Cadix et formant l'encoignure des rues Jersey et Valence et mesurant 27 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds sur la rue Valence. Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage double en bois, chaque côté ayant 3 chambres, cuisine et hangar.

Conditions—Un crédit de douze mois; l'acquéreur devra fournir un cautionnement avec de bonnes et solvables garanties pour le paiement du prix et la dite propriété doit aussi avoir une hypothèque spéciale pour en garantir le dit paiement; le tout conformément à la loi; 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire.
11 janv—11 17 24 31 fév 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE

UNE MAGNIFIQUE OCCASION

D'Acheter une Superbe Scierie à Strader, Louisiane,

Ensemble avec une grande quantité de terres boisées avoisinant.

—AUSSI—

Loge sous l'eau dans le Bayou Owl estimés de 300,000 à 500,000 pieds.

Le Moulin à raboter et douze (12) terrains faisant face sur l'Avenue de la Louisiane, en ville, formant le coin de la rue Liberté, et connu sous le nom de "Industrials," de W. J. Athens Lumber Co., Limited, superbement monté, avec toutes les machines, telles que: Bouilloires, pompes, scies, courroies, etc.

Smith Brothers & Co., Limited, et Gentry Brothers vs. W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,587—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Mercredi, 21 Février.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur—Bureau 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 21 février 1894 à midi, à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1894, Dossier No 40,587, dans la susdite affaire, à l'enchère publique il sera vendu—

1° Le tout et particulièrement deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville borné par l'avenue Louisiane, les rues Liberté anciennement Green, Howard, anciennement St George et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'ilet 555 sur un plan du certificat du voyer, fait par G. H. Grandjean en date du 1er août 1892 et annexé pour référence à un acte passé pardevant J. J. Ward, notaire, le 2 août 1892. Le quels dits lots mesurent comme suit à savoir: les lots 1 à 5 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane par une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles; le lot No 1 forme le coin de l'avenue de la Louisiane et la rue Liberté, anciennement Green, les lots Nos 19 à 24 inclusivement se touchent et sont numérotés 19, 20, 21 et 22 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté anciennement Green, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le dit lot No 19 forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise, les dits lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 32 pieds de face à la dite rue Liberté, anciennement Green, sur une profondeur de 150 pieds, le lot No 18 mesure 30 pieds de face à la rue Delachaise sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et touchant le fond de plusieurs lots Nos 19 à 22 inclusivement sur le côté de la ligne la plus rapprochée de la rue Liberté, anciennement Green. Les améliorations consistent en une jolie bâtisse à bureaux et dépendances, avec toutes les chaudières et machines convenables pour un moulin à raboter de première classe.

2° **Le Quart N. E.** de la section 29, dans le Township 5, S de R 18 E, dans le district Greensburg, ayant 160 acres, conformément à la patente de l'Etat No 2,237, en date du 8 février 1876; le tout de la section 28 ayant 625 et 68/100 acres et le Nord de la moitié fractionnelle de la section 33, contenant 161 et 8/100 acres, le tout dans le Township 8, range 8 district Greensburg, la dite terre se trouve près du poteau de 40 milles du Illinois Central R. R., les dites terres étant bornées au nord par Bach, et au sud, par le Nord Passe Manchac.

Les améliorations consistent en scierie et ses accessoires.

Aussi loge sous l'eau dans le Bayou Owl estimés de 300,000 à 500,000 pieds.

Conditions—Comptant, 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication. Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurly, notaire.
14 janv—14 16 17 24 31—fév. 7 14 21

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Manufacture de Meubles.

Un cheval et deux wagons.

Dans l'affaire de Frederick Meier vs ses créanciers.

No 40,626—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—MERCREDI, 24 janvier 1894, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Prytanée et Octavia, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite, appartenant au dit insolvable, à savoir—

Une bâtisse en bois et hangar, une machine et chaudière, arbre de couche, bandes et poulies, scies de Sander et autres instruments en usage dans une manufacture de meubles. Aussi un lot de matériaux, deux wagons de meubles, un cheval et harnais. Le tout conformément à une liste déposée en mon bureau.

Conditions—Comptant.
14 janv—14 18 23 24

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, 14 février 1894—Par WM. P. CURTIS, encanteur, bureau 129 rue de la Commune, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, à la date du 10 janvier 1894, émis dans l'affaire de la liquidation de la "Louisiana Brick & Clay Works Company, Limited," No 41,090, du dossier de la dite Cour, je procéderai à la vente en bloc à l'encan, un certain morceau ou portion de terre mesurant (30) trente acres, borné à l'Est par une ligne s'étendant parallèlement au chemin de fer de la Vallée du Mississipi, à une distance de 420 pieds du centre de la voie ferrée dudit chemin; au Sud, par l'ancien emplacement du chemin de Clinton & Port Hudson R. R., jusqu'à la voie publique Jackson, jusqu'à un point d'une ligne imaginaire s'étendant parallèlement à la voie de l'ancien chemin de fer Clinton & Port Hudson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, meubles et immeubles, comprenant les machines, bouilloires, pompes, palettes, brouettes, bois, etc., etc., le tout situé à la Station Ethel, paroisse Est Feliciana, Lne.

Conditions—Comptant. Dix pour cent de dépôt comptant du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 janv—13 27—fév 11 12 13 14

C. E. KELLS & M. VIET

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

[illegible] Opérations de tout genre [illegible]

le ressort de leur art,

[illegible] de palais artificiels.